

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 3 AVRIL 2018 à 20 heures

L'an deux mille dix-huit et le mardi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DEPUYDT, Maire.

Etaient Présents: Raymond DEPUYDT, Marie-Laure CAPITAIN, Olivier VARIN, Jacky BRIERRE, Nadine MORLEC, Josette ROUGET, Maryse DEPUYDT, Christine COLAMARTINO, Christian LE BAIL et Céline PIROELLE.

Absents excusés : Vincent BOIVIN

Madame Maryse DEPUYDT a été élue secrétaire.

Convocations adressées le 27 mars 2018.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte de Gestion 2017
- Vote du Compte Administratif 2017
- Affectation du résultat 2017
- Préparation Budget 2018
- Achat de terrains situés dans la Z.A.D.
- Motion pour le maintien des urgences de nuit du Centre Hospitalier de Tonnerre
- Affaires diverses

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 COMMUNE ET CCAS

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les Budgets Commune et CCAS de l'exercice 2017 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les Comptes de Gestion dressés par Monsieur Laurent BOUCHE Receveur Municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution des Budgets 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 COMMUNE ET CCAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de, Madame CAPITAIN Marie-Laure, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Raymond DEPUYDT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
	ou déficits (3)	ou excédents (3)	ou déficits (3)	ou excédents (3)	ou déficits (3)	ou excédents (3)	
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL							
Résultats reportés	11/04/2017		-34 795.47 €		191 868.34 €		157 072.87 €
Résultats affectés	11/04/2017			66 284.46 €		66 284.46 €	
Opérations de l'exercice		170 800.66 €	125 435.75 €	200 916.59 €	267 900.94 €	371 717.25 €	393 336.69 €
TOTAUX		170 800.66 €	90 640.28 €	267 201.05 €	459 769.28 €	438 001.71 €	550 409.56 €
Résultats de clôture			-80 160.38 €		192 568.23 €		112 407.85 €
Restes à réaliser		194 474.16 €	66 600.00 €				
TOTAUX CUMULES		365 274.82 €	157 240.28 €	267 201.05 €	459 769.28 €	632 475.87 €	617 009.56 €
RESULTATS DEFINITIFS			-208 034.54 €		192 568.23 €		-15 466.31 €

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 03/04/2018 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Décide d'annuler les crédits suivants : néant

5° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : CAPITAIN Marie-Laure, VARIN Olivier, BRIERRE Jacky, ROUGET Josette, MORLEC Nadine, COLAMARTINO Christine, PIROELLE Céline, DEPUYDT Maryse et LE BAIL Christian.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Laure CAPITAIN, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur DEPUYDT Raymond, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou déficits (3)	ou excédents (3)	ou déficits (3)	ou excédents (3)	ou déficits (3)	ou excédents (3)
COMPTES ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX						
Résultats reportés	18/04/2017			169.90 €		169.90 €
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice			1 081.14 €		1 081.14 €	
TOTAUX			1 081.14 €	169.90 €	1 081.14 €	169.90 €
Résultats de clôture				-911.24 €		-911.24 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES			1 081.14 €	169.90 €	1 081.14 €	169.90 €
RESULTATS DEFINITIFS				-911.24 €		-911.24 €

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 3 avril 2018 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Décide d'annuler les crédits suivants : néant

5° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : CAPITAIN Marie-Laure, VARIN Olivier, BRIERRE Jacky, ROUGET Josette, MORLEC Nadine, COLAMARTINO Christine, PIROELLE Céline, DEPUYDT Maryse, LE BAIL Christian et BOWIN Vincent.

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 COMMUNE ET INTEGRATION DU RESULTAT DU BUDGET C.C.A.S.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carisey,

Après avoir examiné les comptes administratifs 2017, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement (Commune et intégration des résultats du Budget C.C.A.S.) de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 192 568.23 € Commune
- un déficit de fonctionnement de - 911.24 € C.C.A.S.
- Soit un excédent global de 191 656.99 €**
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

- précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + **66 984.35 €** Commune
- précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) - **1 081.14 €** C.C.A.S.

B Résultats antérieurs reportés

- ligne 002 du compte administratif +**125 583.88 €** Commune
- ligne 002 du compte administratif + **169.90 €** C.C.A.S.

C Résultat à affecter.....+ 191 656.99 €

= A+B (hors restes à réaliser)

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

- D 001 (besoin de financement) **80 160.38 €** Commune
- R 001 (excédent de financement) **0.00 €**

E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)

- Besoin de financement **127 874.16 €** Commune

- Excédent de financement (1) **0.00 €**

Besoin de financement F = D + E.....208 034.54 €

AFFECTATION = C = G + H).....191 656.99 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement.....191 656.99 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)..... 0.00 €

DEFICIT REPORTE D 002 (4)

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

PREPARATION DU BUDGET 2018

Le Maire présente en détail et par article le budget proposé pour la section de fonctionnement, les recettes devront être ajustées dès la notification des dotations de l'état.

Le Maire, propose une ébauche de Budget d'investissement. Après discussions, explications et modifications, le budget sera proposé au vote le mardi 10 avril prochain.

ACHAT DE TERRAINS SITUÉS DANS LA ZAD

Le Maire informe le Conseil de la mise en vente par leurs propriétaires de parcelles situées dans la Zone d'Aménagement Différé de Carisey.

Le Conseil Municipal de la commune de Carisey,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-DCDD-2006-0135 du 13 avril 2006 portant création d'une Zone d'Aménagement Différé « Le Village » à Carisey,

CONSIDÉRANT que la commune de Carisey est désignée, dans l'article 3 de l'arrêté précité, bénéficiaire du droit de préemption ouvert pendant une période de 14 ans,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'acquérir les parcelles AB 38 lieudit LE VILLAGE, ZO 44 et 48 lieudit LES BUTTIERES.

MOTION

MAINTIEN DES URGENCES DE NUIT DU CENTRE HOSPITALIER DU TONNERROIS

Dans le cadre du nouveau Schéma Régional de Santé déployé par l'Agence Régionale de Santé, les nouvelles prescriptions annoncées au sein du Groupement Hospitalier de Territoire Sud Yonne Haut-Nivernais (réunissant les hôpitaux de Tonnerre, Avallon, Clamecy et Auxerre) visent à diminuer les services d'urgence de nuit, et en conséquence, induisent la fermeture des urgences de nuit du Centre Hospitalier du Tonnerrois,

Le Conseil Municipal de Carisey, à l'unanimité des membres présents, dit non à la fermeture des urgences de nuit du Centre Hospitalier du Tonnerrois.

⇒ La distance entre le Centre Hospitalier d'Auxerre et le domicile du patient allant jusqu'à 30 km au-delà du Centre Hospitalier de Tonnerre constituerait une mise en danger évidente de la population et notamment des habitants de Carisey.

⇒ Considérant qu'une prise en charge vitale de nuit ne serait plus effective mais sélective, tout en sachant que les secours hélicoptérés ne fonctionnent ni la nuit ni par temps de brouillard

⇒ Considérant que les pompiers et la gendarmerie seront dans l'incapacité d'assurer ces nouvelles demandes de prise en charge.

⇒ Considérant que le déploiement de l'hôpital numérique et aussi son laboratoire d'analyse opérationnel 24h/24h, en fait l'un des plus performants de l'Yonne,

⇒ Considérant que la désertification médicale réelle de notre territoire se manifeste par un accueil, aux urgences de l'Yonne, de 44% de la population quand pour le reste de la région Bourgogne Franche-Comté, ce chiffre est de 30%. Le maintien de vraies urgences de nuit, pas de bobologie, permet une égalité de soins.

⇒ Considérant que l'expérience prouve que l'amorce d'un démantèlement d'un service conduit à la fermeture complète dudit service, voire de l'établissement.

⇒ Enfin, parce que l'hôpital est le premier employeur du Tonnerrois mais aussi gage de la cohésion sociale, et que sa fermeture engendrerait une paupérisation et une perte conséquente de population sur notre territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ainsi fait et délibéré à Carisey, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,